

OG.3, OS3.5 LES GRANDS ENSEMBLES D'INTEGRATION SOUS-REGIONALE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Les grands ensembles d'intégration sous-régionale de l'Afrique centrale sont : la CEEAC et la CEMAC.

I. La CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale)

1-La date et lieu de création de la CEEAC.

La CEEAC a été créée le 18 octobre 1983 à Libreville (au Gabon).

II. Les Etats membres de la CEEAC.

La CEEAC comprend onze (11) Etats membres : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Congo Démocratique, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, le Sao-tomé et Principe et le Tchad.

III. Les objectifs de la CEEAC.

Les objectifs de la CEEAC sont :

- La promotion du dialogue dans la sous-région ;
- La création d'une union douanière ainsi que l'établissement de politique sectorielle commune ;
- L'établissement d'un marché commun des Etats de l'Afrique centrale...

IV. Les organes de la CEEAC.

Les organes de la CEEAC sont :

- La conférence des chefs d'Etats et de gouvernements ;
- Le conseil des ministres ;
- La cour de justice ;
- Le secrétariat général ;
- La commission consultative ;
- Les comités techniques spécialisés.

L'actuel président de la CEEAC est Ali Ben Bongo, président du Gabon (mai 2015 à nos jours).

II. La CEMAC (Communauté Economique Monétaire de l'Afrique Centrale).

1- Date et lieu de création de la CEMAC.

Le traité instituant la CEMAC a été signé le 16 mars 1994 à Ndjamena (au Tchad). Son siège est à Bangui (en Centrafrique). Elle a remplacé l'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique centrale).

2- Les Etats membres de la CEMAC.

La CEMAC est composée de six (06) Etats membres qui sont : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Guinée-Equatoriale, le Tchad et le Gabon.

3- Les missions de la CEMAC.

La CEMAC a pour missions :

- d'établir une union de plus en plus étroite entre les peuples des Etats membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine;
- de promouvoir des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire ;
- de créer un véritable marché commun Africain ;
- d'utiliser une monnaie commune : le FCFA

4- Les organes de la CEMAC.

Les organes de la CEMAC sont :

- La conférence des chefs d'Etats ;
- Le conseil des ministres ;
- La commission de la CEMAC ;
- Le comité ministériel ;
- Le secrétariat exécutif ;
- La COBAC : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- La BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- La BDEAC : Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale.

5- Les institutions de la CEMAC.

Les institutions de la CEMAC sont :

- UEAC : Union Economique de l'Afrique Centrale ;
- UMAC : Union Monétaire de l'Afrique Centrale ;
- Le parlement ;
- La cour de compte ;
- La cour de justice.

L'actuel président de la CEMAC est Paul BIYA, président du Cameroun (mars 2019 à nos jours).